

Avis voté en plénière du 9 juillet 2014

# Projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français

## Déclaration du groupe de la CFDT

Ce projet de loi sur la transition énergétique attendu, vient conclure deux années de débats et de concertation. Une grande première que la CFDT salue, d'autant que ce projet de loi a pour nous un objectif majeur, qu'il est bon de rappeler : lutter contre le réchauffement climatique tout en tenant compte des limites des ressources naturelles. Cet objectif, nous impose d'entrer pleinement dans une démarche de développement durable, ce que la CFDT porte depuis très longtemps. Pour être encore plus précis, nous considérons que la transition énergétique, ce n'est pas un choix, qu'on fait ou ne fait pas, c'est une obligation, même si cela doit remettre en question les schémas du passé. Cela doit nous conduire à re-questionner nos comportements, nos modes de production et de consommation, ce qui ne signifie pas décroissance, soyons bien clairs.

La transition énergétique doit être construite sur un véritable engagement de la société dans l'efficacité énergétique afin de réduire nos consommations d'énergie, dans la R&D afin de développer notre potentiel dans les énergies renouvelables (EnR), pour aller vers un modèle énergétique diversifié et plus décentralisé.

Cette loi doit être la base d'un nouveau modèle de développement pour notre société. Mais il faut aussi que le gouvernement en prenne la mesure et ne faiblisse pas face aux lobbies qui conduisent à des modifications dans le projet de loi, difficiles à accepter, et surtout finissent par brouiller le sens de cette loi.

Au-delà des questions de climat et de ressources naturelles, dans une société marquée par un chômage massif qui perdure, une précarité grandissante, et des conditions de travail qui se dégradent, il est temps de se ressaisir et de construire ce nouveau modèle. La transition énergétique doit être un déclencheur pour relever ce défi.

C'est donc dans un contexte complexe et très sensible, car des divergences existent, que les rapporteurs ont réussi à construire un avis que la CFDT partage.

Nous souhaitons insister brièvement sur cinq points :

- pour la CFDT, à l'instar des moyens et dispositifs déployés pour financer quelques actions, comme le plan national méthanisation, le doublement du fonds chaleur, la relance de l'éco-prêt à taux zéro ou encore la mise en place du tiers-financier, la loi sur la transition énergétique doit s'imposer aux lois de finances, car on évoque ici des investissements et non des coûts. Les coûts viendront après si l'on n'agit pas.

- le second est la relation de ce projet de loi avec la réforme des régions et des collectivités locales ; elle sera essentielle. Si des dispositifs comme « les territoires à énergie positive » sont à préciser, le développement de EnR dans les régions va nécessiter des articulations entre le modèle centralisé et un modèle plus décentralisé. Il faudra surtout garder la cohérence des systèmes de production et le principe d'équité entre les territoires ;

- le troisième concerne le prix de l'énergie. L'encadrement des prix de l'électricité et du gaz, dans l'intérêt des consommateurs, ne doit pas constituer un contre-signal à l'économie d'énergie ni, priver les entreprises de réaliser les investissements nécessaires pour leur outil de production, de transport et de distribution. Pour la CFDT, il faut se donner les conditions pour assumer la nécessaire augmentation de prix tout en préservant un accès aux moins favorisés et la compétitivité des entreprises ;

- le « chèque énergie » est une mesure insuffisante, car elle ne permettra pas, selon nous, de sortir les ménages concernés de la précarité énergétique, sauf peut-être à disposer de ressources très importantes ;

- enfin dernier volet, celui des transitions professionnelles. Nous soutenons la proposition de mettre en place un Plan de programmation de l'emploi et des compétences (PPEC) en parallèle du Plan de programmation de l'énergie (PPE), prévu par le projet de loi. Il y a urgence, car pour ceux qui l'ignorent, la transition énergétique est déjà engagée et percute certains secteurs privés. Ces mutations nécessitent donc un dialogue social digne de ce nom, à tous les niveaux, qui devra, de plus, articuler le professionnel et le territoire.

La CFDT a voté l'avis.